

Il faut le dire...

les interviews de Pascale Fourier

Raoul-Marc Jennar,

auteur du livre « Le grand marché transatlantique, la menace sur les peuples d'Europe ».

Interview de Mars 2014

Thème: Union Européenne !

Traité de libre-échange transatlantique : une attaque contre les peuples d'Europe 1/2

Pascale Fourier : Au début de notre entretien, vous nous avez dit que les négociations se faisaient au niveau européen avec un seul négociateur. Est-ce que les intérêts de tous les pays européens sont convergents pour ce traité ?

Un négociateur unique...

Raoul-Marc Jennar: Un négociateur unique, c'est voulu par les traités. C'est l'article 207 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne – autrefois, c'était un peu connu, c'était l'article 133. Depuis le début, depuis 1957, les négociations commerciales internationales sont confiées à la Commission Européenne qui est le négociateur unique, et en l'espèce, le commissaire européen au Commerce est Karel de Gucht, un monsieur qui, par parenthèse, est poursuivi pour fraude fiscale dans son pays.

L'article 207 ajoute que le négociateur unique est accompagné d'un comité qu'on appelle le comité 207 dans lequel les vingt-huit Etats

sont représentés. Les vingt-huit Etats suivent donc au jour le jour la négociation et peuvent donc faire valoir leurs spécificités et leurs différences. Ils sont donc vraiment en permanence au courant de la négociation. La présence des Etats est garantie pendant toute la négociation.

Mais moi, je ne le vois pas comme une garantie parce que les vingt-huit Etats ont voulu cette négociation, veulent ce dont nous parlons, - et je répète que ce dont nous parlons, ce n'est pas de ce que les États-Unis demandent, mais c'est ce que les Européens demandent : abaisser les droits de douane, abaisser les barrières non-tarifaires, c'est-à-dire les normes, mettre en place des mécanismes de règlement des différends, c'est-à-dire de groupes de règlements privés plutôt que le recours aux juridictions officielles. Tout cela, c'est ce que les vingt-huit Etats de l'Union Européenne ont demandé à la Commission de négocier. Et ils sont donc plutôt là pour assurer qu'on négocie bien le mandat qu'ils ont donné, un mandat qui, à mes yeux, et je pense que c'est clair pour tout le monde dès qu'on en connaît le contenu,

n'est pas fait pour le bien-être des peuples européens.

Pascale Fourier : Du coup, vous voulez dire que François Hollande, par exemple, est parfaitement au courant de ce qui se passe au niveau des négociations ?

...mais des gouvernements informés au jour le jour.

Raoul-Marc Jennar : Bien sûr! Il est parfaitement courant puisque, si je suis bien informé, dans le comité 207, on trouve le représentant permanent de la France à Bruxelles (une sorte d'ambassadeur) et deux hauts-fonctionnaires de Bercy. Normalement, Pierre Moscovici, ou en tout cas Bercy, doit informer le Premier Ministre et le Président de la République. Les choses sont en place pour que, dans chaque Etat de l'union européenne, ceux qui dirigent soient complètement informés au jour le jour de la négociation.

On sait que ces négociations se font par des cycles d'une semaine, une fois à Bruxelles, fois une fois à Washington, que ces cycles se préparent, qu'ils se préparent pas seulement pour nous, Européens, à Bruxelles, mais qu'ils se préparent aussi dans chacune des vingt-huit capitales. Madame Bricq, la ministre du Commerce du gouvernement français, est aussi parfaitement informée, quoiqu'il en dise, de l'état d'avancement des négociations. Je qualifie d'enfumage des déclarations qui consistent à dire : « Nous ne savons pas ce qui se passe, c'est à Bruxelles, c'est à Washington » : c'est 'une manière classique désormais depuis longtemps de se défaire de ses responsabilités. Ils savent. Ils savent ! Ils sont au courant et ce qui est engrangé dans la négociation, c'est parce qu'ils en ont donné leur accord.

Pascale Fourier : Normalement, cette idée de traité transatlantique était déjà dans les tuyaux depuis un certain temps, et finalement François Hollande n'a fait qu'hériter de la question, qui avait probablement été suivie par Nicolas Sarkozy précédemment. Est-ce que il n'est pas obligé d'un certain côté de continuer la direction dans laquelle allaient

ses prédécesseurs ?

Les socialistes et le traité de libre-é USA-UE, une histoire ancienne...

Raoul-Marc Jennar : Je pense que ses prédécesseurs sont aussi les membres de son parti politique... Pour moi, tout commence en 1990, c'est-à-dire dans la foulée de cet événement mondial considérable de la chute du mur de Berlin, de la fin de la guerre froide, de la fin de la division du monde en deux blocs, de la fin de la division de l'Europe. A cette époque, que font les douze gouvernements - et à l'époque, le gouvernement était présidé par Michel Rocard, le Président de la République s'appelait Mitterrand....

On avait deux options au moins en 1990. Enfin, l'hypothèque de la guerre froide est levée. Enfin, on pouvait envisager de construire une Europe sur la base de ce qui fait l'Europe, qui est fondamentalement différent de ce qu'est l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Océanie : une Europe européenne. Et qu'est-ce que font les gouvernements, dont le gouvernement de Michel Rocard ? Ils décident de signer avec les États-Unis une « déclaration transatlantique » - déjà le qualificatif est utilisé. Dès 1990, la social-démocratie européenne fait le choix fondamental de lier le destin des Européens à celui des Américains, à celui des habitants et du peuple des États-Unis d'Amérique.

C'est un choix. C'est un choix politique, mais c'est aussi un choix de société parce qu'il liait son destin à un pays qui est ce qu'il est - les États-Unis ont le droit d'être ce qu'ils sont, c'est le résultat de leurs choix, mais est-ce que nous voulons-nous, nous, être à leur image ? Est-ce que nous partageons les mêmes valeurs, eux qui n'ont ratifié quasiment aucune des conventions sociales de l'Organisation Internationale du Travail, eux qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto, la convention de Rio sur le respect et la protection de la biodiversité, la Convention de l'Unesco sur le respect et la protection de la diversité culturelle, eux qui ont à bien des égards un mode de société très différent du nôtre. La société américaine - c'est son choix

et je le respecte, mais c'est une société fondée sur le chacun pour soi : c'est une société où l'individu prime. C'est une société où en fait s'applique parfaitement ce que disait Ronald Reagan : « Le problème face à la crise, c'est le gouvernement, c'est l'Etat » ou Margaret Thatcher quand elle disait : « Il n'y a pas de société, il n'y a que des individus ». C'est le modèle qu'ont choisi les Américains. Il y a quelques semaines, à l'occasion de l'installation d'une usine de Volkswagen aux États-Unis, la majorité des salariés de cette usine ont refusé, par vote secret, l'implantation d'une organisation syndicale. Leurs valeurs, qu'encore une fois je respecte, ne sont pas les nôtres. Mais nous avons fait le choix, dès 1990, de lier le destin de l'Europe des douze à l'époque au destin du peuple des États-Unis.

La longue marche vers le TTIP/TAFTA

Et ça n'a pas cessé depuis lors parce que ce choix de la Déclaration transatlantique entraînait d'autres. On a incité les firmes privées des deux rives de l'Atlantique à s'organiser dans un lobby. Ce sont la Commission européenne et le gouvernement américain qui ont suggéré à ces firmes de créer ce qui s'appelle Transatlantic Business Dialog qui rassemble les cinq-cents entreprises les plus importantes des deux rives de l'Atlantique. Et puis on a créé le Partenariat économique transatlantique, et puis on a créé le Conseil économique transatlantique... Et, petit à petit, on a avancé cette idée-là.

Alors il est certain que François Hollande est l'héritier de quelque chose, mais, que je sache, on peut aussi à un moment faire rupture quand on trouve qu'une évolution n'est pas bonne - ce qui ne semble pas son cas. Il s'inscrit, lui qui se présente comme le fidèle disciple de Jacques Delors, dans ce primat de libre-échange qu'a imposé Delors avec l'Acte Unique en 1986. Pour moi, c'est le grand tournant de la dérive de l'intégration européenne, quand on donne la primauté à la concurrence et quand on donne à la Commission européenne des outils exécutifs, législatifs et judiciaires pour imposer le dogme de la concurrence et le primat de la concurrence.

Et donc il est tout à fait normal, et on aurait tort de s'en étonner, que François Hollande s'inscrive dans cette ligne-là. Il est le continuateur d'une orientation néolibérale qu'a choisie son parti politique, le parti qui se dit encore « socialiste », depuis 1983 avec ce qui s'appelait, on l'a oublié, « le plan Delors » et ce qui a été plus souvent retenu dans la mémoire collective comme le « tournant de la rigueur ». C'est une continuité. C'est une continuité qui ne fait aucune différence entre ce qui est défendu par la droite traditionnelle et la social-démocratie européenne.

Pascale Fourier : Si on est opposé à ce grand marché unique transatlantique, quels sont les points d'appui qu'on peut avoir en fait ? A qui peut-on s'adresser ?

L'Union Européenne, quelle adresse ?

Raoul-Marc Jennar : Je pense que la première chose qu'il est important de faire, c'est informer parce que ce qui fait la force du gouvernement, c'est le secret dont il s'entoure pour faire ces négociations. Il n'est pas normal que le document officiel de négociations soit un document qui n'existe qu'en anglais, alors que, si je ne m'abuse, il y a vingt-et-un ou vingt-deux langues officielles dans l'Union Européenne, et que ce document soit secret. Ils sont forts du silence dont ils s'entourent. Il faut donc briser ce silence. Et moi, je remercie des médias comme le vôtre qui veulent bien participer à ce travail de mise en lumière qui me semble indispensable et que, hélas, les grands médias, qu'ils soient presse écrite ou presse audiovisuelle, ne font pas. Il faut partager l'information. Je n'hésite pas à dire que ce projet est la plus grande menace non-militaire qui ait jamais frappé les peuples d'Europe. Il aura pour effet de transformer les vingt-huit Etats de l'Union Européenne en une sorte de vingt-huit colonies des États-Unis. Je ne pense pas que ce soit ce que les gens veulent. S'informer est donc la première étape.

Après, il y a des gens à interpeler. Je le signalais tout à l'heure, cet accord vise aussi les normes qu'on peut produire au niveau local.

Je vais prendre un exemple concret d'appel d'offres. Imaginez que, pour les cantines scolaires de Paris, la mairie lance un appel d'offres et qu'elle indique que le fournisseur devra s'installer sur le territoire de la mairie et faire appel à des producteurs de l'Île-de-France par exemple - je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de potagers à Paris intra-muros... Cela, c'est considéré par l'article 24 du mandat si je me souviens bien comme une « exigence de la localisation intolérable ». Qu'est-ce qui se passera ? Imaginons une Sodexo américaine : elle pourra demander la constitution d'un groupe d'arbitrages qui lui permettra d'attaquer la mairie de Paris pour faire sauter cette exigence de localisation. Il serait intéressant sans doute de questionner les candidats, puisque nous avons des élections municipales en France, sur ce qu'ils savent de ce projet de marché transatlantique qui les concerne au premier chef. Les marchés publics, c'est un des outils de l'administration publique, qu'elles soient municipales, départementales, régionales ou nationales.

Dans le mandat, on trouve des dispositions sur les investissements, et c'est pareil : il ne peut pas y avoir de contraintes locales à l'investissement jugées « plus rigoureuses que nécessaire » - je reprends le vocabulaire. Donc il est très très important d'interpeler les candidats aux municipales sur ce projet.

En outre, il faut savoir qu'en l'état actuel des traités européens, c'est le Parlement européen qui aura à ratifier le traité issu de cette négociation si elle aboutit. Leur espérance, c'est que ça aboutisse en 2015-2016, sauf si les souhaits exprimés par François Hollande à Washington qu'on accélère la négociation pour éviter que ne s'élèvent les craintes que nous exprimons fasse qu'elles n'aboutissent cette année-ci. En tout état de cause, le Parlement européen qui aura à s'exprimer sur ce traité, c'est celui que nous allons élire le 25 mai. Alors moi, je suis de ceux qui disent : « Transformons en quelque sorte cette élection du Parlement européen en un référendum pour ou contre le grand marché transatlantique en allant interpeller tous les candidats et en leur demandant : « Quand vous aurez, à la fin de cette année ou l'an prochain, à vous prononcer et à dire oui ou non - parce qu'il n'y aura pas d'autre possibilité que de dire oui ou non- à ce traité

portant partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement, puisque c'est comme ça qu'il s'appellera, que ferez-vous ? ». On a là pendant la campagne des européennes qui va commencer dès le mois d'avril jusqu'au 25 mai une formidable occasion d'aller interpeler les candidats à un siège au Parlement européen sur ce qu'ils feront.

Au-delà de cela, je crois que, en France, s'est créé un collectif national, dont le premier objet est de partager l'information et de générer des collectifs locaux parce qu'en fait, ce que nous souhaitons, et nous le souhaitons pour la France mais aussi dans tous les pays de l'union européenne, c'est que chacune et chacun s'approprie ce sujet parce que c'est un sujet fondamental, et qu'on redécouvre ce que l'on a connu en 2005 avec la campagne contre le Traité Constitutionnel Européen, une appropriation de notre destin par chacun d'entre nous, qu'on se saisisse du texte. Il est moins long : il ne fait que 46 articles. Si je me souviens bien, en 2005, c'était 351 articles. C'est sans doute dans un jargon un peu difficile. Mais nous faisons des efforts de décryptage pour que le contenu de ce texte soit à la portée de tout le monde. Et s'il y a un surgissement populaire, une levée de protestation en masse, on voit l'efficacité que cela peut avoir quand on lit le communiqué que sort maintenant la Commission européenne après la manifestation à Berlin. C'est donc cela que nous devons faire. Absolument.